

OCTOBRE 2018

Dès le début des discussions sur la loi ORE, le Sgen-CFDT a demandé et obtenu que les activités de formation des personnels de l'enseignement supérieur soient (mieux) reconnues. Une première enveloppe financière de 10 millions d'euros pour les mois de septembre à décembre 2018 a ainsi été débloquée en urgence.

Dans le même temps le Sgen-CFDT obtenait l'ouverture de négociations sur la reconnaissance de ces activités dans le déroulé de carrière de l'ensemble des agents et en particulier des enseignants chercheurs. Il faut en effet en finir avec l'opposition activités de recherche et activités de formation.

## HAUSSE DE L'INDEMNITAIRE, RECONNAISSANCE DANS LA DURÉE ET DU TEMPS POUR TOUS LES AGENTS !

Le Sgen-CFDT demande aujourd'hui des réponses concrètes sur :

1. l'**augmentation de l'enveloppe indemnitaire** à hauteur de 40 millions d'euros pour l'ensemble des personnels investis dans la mise en œuvre de la loi ORE, en particulier dans les services de scolarité et les SCUIO très sollicités
2. le **recrutement d'emplois statutaires** indispensables pour améliorer les conditions de travail des personnels et accompagner au mieux les étudiants dans leur parcours de formation
3. le **doublage du nombre de CRCT** pour permettre aux enseignants chercheurs de valoriser leur investissement dans les activités de formation
4. la **reconnaissance de la montée en expertise professionnelle** des agents de catégorie B et C induite par la mise en œuvre des dispositifs de la loi ORE. Cela passe par exemple par un accès à la catégorie B des agents de catégorie C
5. la **prise en compte des activités de formation dans le déroulé de carrière** des enseignants et enseignants chercheurs.

### QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



**LES DISCUSSIONS DOIVENT REPRENDRE AU PLUS VITE AVEC LE MINISTÈRE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES ET ABOUTIR AVANT LA FIN DE L'ANNÉE CIVILE.**